



DELÉMONT

INFORMATIONS OFFICIELLES

.CH



N° 309

JANVIER 2022

ÉDITION AGGLO

AUTORITÉS COMMUNALES

GRANDS PROJETS

VIE QUOTIDIENNE

CULTURE

LOISIRS

PORTRAITS

REPORTAGES

AGENDA

Un meilleur accès à Delémont

Avec le nouveau réseau de transports publics desservant la région de Delémont, les liaisons entre la Ville et les localités de l'agglomération en particulier sont nettement améliorées.

Grâce à la configuration de la ligne 2, notamment, l'accès à la Zone industrielle de La Communance est plus simple, avec des temps de trajets réduits et des bus toutes les 10 minutes depuis la Gare pour se rendre au travail. L'occasion de prendre de nouvelles habitudes en faveur du climat ?

EN AVANT POUR 2022

Lancement du projet de soutien à la réhabilitation des centres anciens

Le phénomène d'étalement urbain qu'ont connu les communes de l'agglomération et du canton ces dernières décennies s'est accompagné d'une dévitalisation des centres anciens avec l'augmentation du nombre des logements vacants, le manque d'entretien du bâti et la diminution de l'attractivité de ces lieux.

L'Agglomération de Delémont s'est fixé comme objectif dans son Plan directeur régional de favoriser la revitalisation des centres des localités notamment par la définition d'un programme de soutien financier et technique pour les projets de réhabilitation.

A fin de fournir une première expertise aux propriétaires qui souhaitent se lancer dans un projet de réhabilitation de leur bâtiment, le Syndicat d'agglomération propose un :



Exemple de réhabilitation complète d'un bâtiment à la rue Joseph-Trouillat à Porrentruy dans le cadre du projet-pilote mené par le Canton.

BON pour une première analyse

Ce bon d'une valeur de 1'000 frs est offert par l'agglomération de Delémont à l'intention des propriétaires fonciers qui projettent de rénover/réhabiliter leur bâtiment en centre ancien dans les communes de l'Agglomération de Delémont.

Le bon est concrètement un mandat d'une valeur de 1'500 frs donné à un architecte par le propriétaire, financé majoritairement par l'Agglomération à hauteur de CHF 1'000 et le solde de CHF 500 est à charge du propriétaire.

Un préavis communal est indispensable pour délivrer le bon (voir la procédure à suivre pour bénéficier du bon).

Cette offre pour des prestations de conseil et d'informations personnalisées comprend les prestations suivantes :

Deux visites du bâtiment comme suit :

- Une première visite du bâtiment pour réaliser un état des lieux, identifier les problèmes à résoudre et évaluer les opportunités et affectations possibles ;
- Une deuxième visite du bâtiment pour présenter une démarche de réhabilitation au propriétaire.

Une synthèse écrite (max. 1 page A4) qui contient :

- Une brève description de l'immeuble : par exemple l'historique, les chiffres clefs, l'état actuel (vétusté, entretien, etc.) ;
- Une réflexion sur les possibilités de transformation des locaux/appartements existants, indiquant au moins quels travaux d'entretien sont indispensables ;

Les possibilités de réhabilitation des locaux/appartements, y compris les

potentiels liés à un changement d'affectation et de transformations en découlant (confort et structure) en adéquation avec le règlement communal.

Prestations complémentaires, non comprises dans le bon (à charge des propriétaires)

- Analyse des volumes disponibles pour une réhabilitation complémentaire ;
- Estimation des coûts ;
- Esquisse, schémas de principe de ce qui pourrait se réaliser.

Le propriétaire est libre de poursuivre la réflexion et la réhabilitation, à ses frais.

La réglementation communale peut prévoir d'éventuels autres moyens de subventions pour les projets de réhabilitation en centre ancien (contacter directement votre commune pour plus d'informations).

Cette offre de bon est limitée ! L'Agglomération de Delémont a un budget de CHF 20'000 en 2022 pour financer 1 à 2 projets par commune.

Autres projets à venir...

Planification agricole : promotion des filières locales

Pour rappel, une étude sur la « **Campagne d'agglomération** » a été établie en 2018 par un bureau spécialisé dans le domaine et en collaboration avec le Service cantonal de l'économie rurale.

Des entretiens puis des ateliers participatifs ont été organisés afin d'intégrer les besoins et intérêts des acteurs concernés.

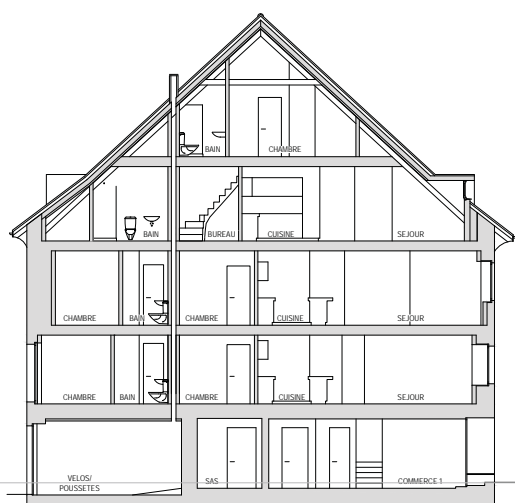
Des mesures concrètes ont été identifiées et visent principalement à préserver les terres et activités agricoles face aux développements de l'urbanisation.

Profitant de la synergie actuelle, l'agglomération a choisi de mettre en œuvre des actions de promotion des filières locales. Comme première action, il est notamment prévu d'encourager les restaurateurs de l'agglomération à se fournir chez les producteurs locaux bénéficiant de la marque JU. Cette action sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

Mobilité

Fort de la campagne de promotion du vélo lancée en 2021 « **A bicyclette, c'est chouette!** », l'Agglomération de Delémont souhaite réitérer des actions en faveur de la mobilité douce cette année.

Un des projets soutenus par le **Programme Région-énergie** (présentés dans la présente édition, en page 12) prévoit de promouvoir le vélo auprès des jeunes.



Procédure à suivre pour bénéficier du bon

1. Adressez-vous directement auprès de votre commune si vous êtes propriétaire et avez le projet de réhabiliter un bâtiment dans le centre ancien d'une localité qui fait partie de l'Agglomération de Delémont
2. Sur la base de votre projet, la commune émet un préavis au bureau technique de l'agglomération
3. La décision d'entrée en matière de l'agglomération est communiquée au propriétaire et à la commune
4. Le choix de l'architecte par le propriétaire se fait selon la liste fournie par l'agglomération
5. L'architecte réalise ensuite les prestations du bon
6. La synthèse de l'architecte est transmise au propriétaire, au bureau technique de l'agglomération et à la commune
7. Paiement du bon au propriétaire

Une nouvelle chargée de mission pour le bureau technique de l'agglomération

Le Bureau technique de l'agglomération a accueilli une nouvelle collaboratrice depuis le 1^{er} mars, suite au départ de la chargée de mission en place. Explication et présentation de la nouvelle chargée de mission.

L'Agglomération de Delémont emploie deux personnes au sein de son Bureau technique, chacune à mi-temps.

Il s'agit de M. Henri Erard, secrétaire général, et d'une chargée de mission aménagiste-urbaniste, poste jusqu'à présent occupé par M^{me} Célia Marquis.

En outre, une supervision technique et une étroite collaboration sont en place depuis la naissance de l'agglomération, en 2007, avec le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP), avec son chef M. Hubert Jaquier, urbaniste communal, en particulier.

Suite au départ de M^{me} Célia Marquis qui travaille désormais à temps plein pour un bureau privé, une mise au concours pour le poste a été organisée.



La personne retenue par le Conseil d'agglomération le 30 novembre 2021 est **M^{me} Aline Cuomo** qui prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} mars 2022.

M^{me} Aline Cuomo est géologue de formation, a 33 ans et vit à Delémont depuis sa toute petite enfance. Elle a étudié la géologie et la géomatique à l'Université de Genève.

De plus, elle connaît bien le fonctionnement de l'administration puisqu'elle travaille depuis deux ans au Service UETP en tant qu'ingénieure communale adjointe à mi-temps.

Aujourd'hui, elle concilie son nouveau poste à l'agglomération avec son emploi actuel à la ville de Delémont.

Ses expériences professionnelles autant dans le domaine privé que public sont un atout indéniable puisqu'elle a ainsi l'habitude des procédures de planification et travaille régulièrement pour des communes.

Actualités « énergie » de l'AggloD



GROUP-IT nouvelles installations à venir

Le projet **GROUP-IT** s'est achevé fin 2021 avec des propriétaires engagés à réaliser une future installation solaire photovoltaïque sur leur toit.

L'opération, qui a démarré en juin 2021, a permis à de nombreux citoyens de la couronne delémontaine d'être informés sur la thématique de l'énergie solaire.

Une cinquantaine d'entre eux a pu bénéficier d'un conseil personnalisé réalisé par les spécialistes de GROUP-IP et offert par les communes.

Finalement, environ la moitié de ces habitants s'est inscrite pour être accompagnée dans la demande d'offre.

Trois installateurs de la région ont pris part à cette action et réalisé des propositions sur mesure aux participants. 23 installations devraient ainsi voir le jour ces prochains mois à travers toute l'Agglomération de Delémont.

Ce projet avait pour mission d'épauler les propriétaires désireux d'investir dans le solaire sur leur maison ou leur immeuble, de les soutenir dans les différentes démarches pour concrétiser leurs projets et de leur apporter une expertise garantissant que l'installation solaire soit optimisée et la plus adaptée à leur situation.

Ces citoyens contribuent ainsi au déploiement de l'énergie renouvelable dans la région et participent activement à la transition énergétique de leur commune. Cette action a été soutenue par l'Office fédéral de l'énergie.



Réaudit Cité de l'énergie

Cette année 2022 est une année clé pour l'agglomération. Le premier réaudit du label **Cité de l'énergie** aura lieu à la fin du printemps.

L'état des lieux des actions mises en œuvre depuis la certification de 2018 a déjà débuté. Il permet d'inventorier tous les projets réalisés en commun ainsi que dans chacune des communes.

Cette étape est l'occasion aussi de mettre à jour le plan d'action de la politique énergétique pour les quatre prochaines années dans le but de pérenniser les engagements communaux.

Ce processus valorise le chemin parcouru depuis 4 ans et devrait permettre à l'agglomération de voir son label confirmé cet automne.

L'aggloD soutenue par le projet « Région énergie »

La candidature de l'agglomération a été retenue pour bénéficier du programme « **Région-Energie** » de l'Office fédéral de l'énergie. Elle sera soutenue à hauteur de CHF 35'500.- pour réaliser plusieurs projets en 2022 et 2023.

Ce programme de soutien est destiné aux villes, communes et régions qui poursuivent une politique énergétique et climatique engagée.

Le projet se décline en trois volets.

Le premier a pour objectif la promotion de la mobilité durable avec une palette d'actions visant à rendre l'utilisation du vélo plus attractive en touchant différents publics-cibles, plus particulièrement les enfants et les jeunes.

Un deuxième axe permettra de poser les bases d'un programme d'assainissement des bâtiments communaux grâce à des

fiches de suivi évolutives pour chacun des bâtiments et à l'élaboration d'une synthèse personnalisée d'améliorations énergétiques du parc bâti communal.

Le dernier projet a pour but d'actualiser le bilan énergétique territorial et les objectifs de la Société à 2000 Watts, en réduisant la consommation d'énergie et en visant la neutralité carbone sur l'ensemble du territoire.



LE COIN DE LA MANDATAIRE ÉNERGIE

Comment bien régler mon chauffage et mes vannes thermostatiques

L'hiver, qui nous accompagne depuis plusieurs semaines, nous a permis de remarquer que notre chauffage n'est pas forcément bien réglé.

« Un dictionnaire chinois » : voilà le terme approprié lorsque l'on essaie de lire le réglage du chauffage. Mais la réalité est tout autre ! Un profane motivé apprendra à gérer une installation et réalisera des économies d'énergie.

Le réglage du chauffage est la façon la plus efficace pour réduire la consommation sans investissement, avec un résultat qui va jusqu'à une économie d'énergie de 10% :

- La plupart des chauffages permettent un réglage selon le jour de la semaine.
- Les régulateurs pour les pompes de circulation consomment peu quand ils tournent et sont régulés par de l'électronique dans le but d'adapter leurs forces par rapport au chauffage.
- La pente et la hauteur de la « courbe de chauffe », qui déterminent les réactions du chauffage en fonction du froid, sont des réglages importants.
- Au printemps, il faut changer la position hiver/été car les matins frais enclenchent inutilement le chauffage.



Un chauffagiste qui passe sporadiquement ne peut pas régler idéalement une installation. Un suivi régulier des réglages est nécessaire pour :

- **Immeuble locatif géré par ses habitants** : deux habitants doivent comprendre le fonctionnement du chauffage et avoir accès aux réglages et compteurs pour vérifier les disparités de températures entre les étages.
- **Bâtiment public, immeuble locatif** : l'association sans but lucratif Energo, spécialisée dans les économies d'énergie par optimisation des performances, propose des services payants amortis sur 2 ans grâce aux économies d'énergie qui peuvent dépasser 20%.
- **Maison individuelle** : il faut consulter le mode d'emploi et être présent quand le chauffagiste intervient. Les radiateurs devraient être équipés de vannes thermostatiques.

Intérêt et motivation sont les deux ingrédients qui protègent notre planète et notre porte-monnaie !

VOTRE DÉFI DU MOIS

Optimisez le chauffage et la consommation d'énergie de votre bâtiment



Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas.

Ainsi, selon les années, un bâtiment demande plus ou moins d'énergie pour son chauffage.

Lorsque l'on veut connaître la performance énergétique réelle d'un bâtiment ou repérer des anomalies de consommation d'énergie, il est nécessaire de tenir compte de la météo.

Services-web gratuits

Avec **ConsoBat**, ce sont cinq services-web gratuits qui sont proposés par la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) :

1. **Surveillance du chauffage (signature énergétique) pour détecter rapidement une consommation anormale**
2. **Performance énergie et CO₂ de votre bâtiment**
3. **Suivi de compteurs d'eau, d'électricité photovoltaïque, etc. au fil des ans**
4. **Charges de chauffage partielles**
5. **Somme de degrés-jours de chauffage**

ConsoBat, avec la surveillance du chauffage, permet non seulement d'estimer la performance énergétique d'un bâtiment indépendamment du climat, mais aussi de visualiser sur un graphique comment cette consommation évolue lorsque le froid s'accroît : c'est la signature énergétique.

En observant cette signature, on peut découvrir des problèmes de chauffage qui passeraient autrement inaperçus.

Découvrez le calculateur « ConsoBat » sur :

<https://consobat.energie-environnement.ch/>